



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## CNAF

Question écrite n° 70280

### Texte de la question

M. Armand Jung \* appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la période difficile que traverse la CAF du Bas-Rhin comme d'ailleurs ses consoeurs à travers le pays. En effet, depuis que la loi de 1996 prévoit la signature entre l'Etat et les caisses d'allocations familiales d'une convention formalisant les objectifs à quatre ans, les services compétents préparent des contrats d'objectifs conséquents. Certes, depuis le dépôt de la nouvelle convention et plus de six mois après, l'incertitude sur les moyens dont disposera les CAF, et en particulier celle du Bas-Rhin, reste grande. Ainsi, les dirigeants s'interrogent sur le maintien et le développement de leurs interventions en matière de politique sociale, d'enfance, de la jeunesse, ou du logement. Dans ce sens, la CNAF a procédé à une étude de l'impact budgétaire pour les années à venir en tenant compte de l'augmentation de sa mission issue de votre loi de lutte contre la précarité et l'exclusion. Cette volonté de poursuivre les engagements pris par les CAF et d'améliorer l'offre de service conduit la CNAF à solliciter de l'Etat un accroissement annuel de 12° % de l'enveloppe budgétaire à affecter principalement aux contrats d'enfance et temps libre sur la période 2005-2008. Vos services semblent vouloir limiter cette progression à 8 %, sinon moins. Ce choix n'étant pas partagé par les conseils d'administration gérant ces organismes, aucune convention n'est signée et place les CAF, celle du Bas-Rhin en l'occurrence, dans des situations délicates. Quid, par exemple, des aides apportées notamment au fonctionnement des centres socioculturels ? La crise d'incompréhension face à cette situation devient légitimement de plus en plus forte. En conséquence, il souhaite connaître sa position quant à ce dossier et les solutions qu'il envisage pour les prochaines années. - Question transmise à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

### Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale d'allocations familiales et l'État ont abouti à la signature le 26 juillet 2005 de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. Pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmenteront de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui sont affectés à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront ainsi presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettent de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires le seront sur la période 2005-2008. 15 000 places de plus seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. Ainsi, la politique familiale que le Gouvernement entend mener s'adaptera aux besoins des jeunes couples pour leur permettre d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70280

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 19 juillet 2005, page 7002

**Réponse publiée le :** 4 octobre 2005, page 9293